



STAMM DU 27 FÉVRIER 2016 AU PALLADIUM

Le Président André GOSSAUER (AG) introduit la réunion qui rassemble env. 30 personnes. Il salue la présence d'Olivier WERMEILLE (OW), du Conseil Municipal de Champéry.

1) Introduction

AG informe l'assemblée que 19 recours ont été déposés contre la taxe RRPS, ce qui démontre la volonté claire d'aller plus loin dans la procédure. Parmi les 19 recourants, certains ont par ailleurs déjà clairement évoqué l'option d'aller jusqu'au Tribunal Fédéral, si cela s'avérait nécessaire. AG relève que parallèlement à la procédure les travaux du Système Touristique de la Vallée D'Illeiez (STVDI) avancent. Une des prochaines étapes sera de mettre sur la table l'ensemble des différentes taxes des différentes communes et de trouver une solution acceptable pour toutes les parties prenantes.

AG cède la parole à Gérald VISINAND (GV) pour la présentation du tableau "taxes et impôts de Champéry".

2) Tableau "Taxes et impôts de Champéry"

GV relève que le tableau a été préparé suite aux demandes de membres, lors des stamms de 2015, afin d'obtenir un ordre d'idées de l'apport des résidents secondaires (R2) à Champéry. Une version légèrement revisitée a été établie entre le moment de la convocation et l'assemblée. Cette version est jointe au présent PV. GV relève que certains chiffres ont été relevés par Laetitia Mazanek lors de sa présentation en 2015, mais d'autres sont manquants, malgré des demandes adressées à la Commune. Ceux-ci ont alors fait l'objet d'hypothèses et/ou d'interpolations.

Les principaux enseignements du tableau ont été relevés dans l'email d'invitation au Stamm, à savoir :

- la part contributive des R2 se monte à 28% du total des impôts prélevés à Champéry.
- la part contributive des domiciliés, si l'on exclut le cas particulier des forfaits fiscaux, est de 53%.
- les dépenses totales (y compris impôts et taxes) des R2 sont estimées à env. CHF 22 mios. GV relève qu'il s'agit d'une approximation effectuée sur la base de son cas personnel évalué de manière conservatrice. Il lance toutefois un appel pour qu'un sondage volontaire soit effectué auprès des membres de l'APCACH afin de pouvoir affiner la valeur des dépenses personnelles réelles.
- le montant de CHF 676 par résidence secondaire est également relevé. Celui-ci représenterait la taxe forfaitaire par résidence secondaire qui permettrait à la Commune de prélever le montant qu'elle souhaite, à savoir CHF 1 mio.

OW conteste le fait que la commune ne serait pas consciente que les R2 apportent beaucoup à Champéry. Il relève également que la manière utilisée par l'APCACH n'est pas propre à calmer les esprits, ce qu'il regrette personnellement. Le Conseil Municipal est bien sûr informé de l'existence et de la circulation de ce tableau.

Dans l'assemblée, un membre relève que le tableau est intéressant. Bien sûr il est à prendre en relativisant, mais montre au moins des ordres de grandeur qui sont nécessaires à l'APCACH. Un autre membre relève que la commune est peut-être fâchée de la procédure utilisée, mais il ne semble pas que lors des Assemblées Primaires, ni par d'autres moyens, la commune mette réellement en avant les apports des R2. Au contraire, en mettant sur pied la taxe RRPS, elle a *de facto* démontré qu'elle pense que les R2 n'apportent pas assez. Ce



membre souhaiterait que les habitants de Champéry soient informés de ce que paient les R2, par exemple sous la forme des impôts, hors taxe RRPS. Un autre membre forme le souhait qu'un groupe de travail soit formé entre l'APCACH et la Commune afin d'établir un dialogue sur ces chiffres et sur les mesures à déterminer.

OW propose que l'APCACH fasse une demande formelle par courrier des chiffres manquants afin de permettre des comparaisons correctes au Conseil Municipal de Champéry.

La séance est levée vers 18h15 et les participants sont invités à boire le verre de l'amitié.

La prochaine rencontre sera le stamm du 26 mars 2016, à 17h00 au Palladium.

JH/28.02.2016

valeurs de la Commune base 2012

valeurs introduites par Visinand

Souhait Commune

B - TABLEAU IMPÔTS / DOMICILIÉS - REVENUS - DÉPENSES PERSONNELLES - Tentative de sortie des forfaits fiscaux en admettant 50 domiciliés représentant:

19% des impôts

Catégories par type de domiciliés (classification fiscale selon la Commune)			A - Nb de domiciliés			B - Nb d'habitants			Revenus de la Commune					Dépenses personnelles des R2		H - TOTAL DEPENSES et IMPÔTS		J - Taxes R2	
			A1	A2	B1	B2	B3	C - Impôts communaux			D - Taxes R2		C + D	F	G	H1	H2	J1	J2
			En nombre	en %	Nombre admis d'habitants/propriétaire	Nombre	en %	Impôts Commune yc foncier / domicilié = C2 / A1	Impôts Commune / domicilié 2015 = 2012 x 1,03	en %	Taxes diverses admises / R2	Taxes diverses totales = A1 x D1	Impôts et Taxes = C2 + D2	Dépenses personnelles Comm.+ canton par R2	Total pour les R2 = A1 x F	TOTAL GENERAL = E + G	TOTAL GENERAL par R2 = H1 / A1	Par R2 et par million souhaité	Total
1 - Domiciliés = R1	1.1 - Domiciliés à Champéry R1	1.1 Domiciliés sans 1.3	792	34%	1,6	1 252	21%	4 118	3 261 607	53%									
		1.2 Activités yc dans 1.1	yc dans 1.1																
	1.3 - Forfaits fiscaux R1	1.3 Forfaits fiscaux admis:	50	2%	3,0	150	3%	23 473	1 173 637	19%									
Total R1			842	36%	1,7	1 402	24%	5 268	4 435 244	72%									
2 - Hors commune = R2	2.1 - Valaisans hors Commune Champéry		201	9%	3,0	603	10%	1 244	250 031	4%	1000	201 000	451 031	13 000	2 613 000	3 064 031	15 244	676	135 811
	2.2 - CH hors canton VS		838	36%	3,0	2 514	43%	937	785 080	13%	1000	838 000	1 623 080	13 000	10 894 000	12 517 080	14 937	676	566 216
	2.3 - Hors Suisse		441	19%	3,0	1 323	23%	1 602	706 680	11%	1000	441 000	1 147 680	13 000	5 733 000	6 880 680	15 602	676	297 973
	2.4 - Total des R2		1 480	64%	3,0	4 440	76%	1 177	1 741 792	28%	1000	1 480 000	3 221 792	13 000	19 240 000	22 461 792	15 177	676	1 000 000
Total R1 + R2			2 322	100%	2,5	5 842	100%	2 660	6 177 036	100%									

Commentaires:

D1 - comprend les taxes épuration EU - déchets - eaux - taxes de séjour: estimation Visinand

B2 - obtenu le 13.04.2015 lors de la réunion avec la Commune

2.4 - J2 - Objectif de la Commune

2.1 - J1 : Si les Valaisans R2 de plus de 10 ans à Champéry sont aussi taxés

F - Dépenses personnelles: frais de PPE -frais financiers-dépenses perso-ski-repas-etc

1.3 - pas possible d'obtenir des données chiffrées sur les forfaits fiscaux

Admis que les forfaits fiscaux sont tous domiciliés à Champéry

Part des forfaits sur le montant total des impôts:

19% selon M. Ch. Berra réunion du 13.04.2015 à la Commune

Intéressant de voir que la commune même avec 50 forfaits fiscaux à Fr 23'473.- les habitants valaisans de Champéry ne paient que très peu d'impôts